

ABONNEMENT

Sauveur
 Un an 18 fr.
 Six mois 9
 Trois mois 4 50

Poste
 Un an 20 fr.
 Six mois 10
 Trois mois 5

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
 Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la
 fin de la 3^e page.

SAUMUR, 6 AVRIL

Un Exemple à suivre

Il vient de s'en passer une bien bonne aux
 dépens de la Compagnie des chemins de fer
 de l'Ouest.

Samedi, 4^{er} du mois, c'était jour de foire
 et de marché à la ville de R. : il y avait en
 outre à compter avec l'affluence de voyageurs
 que ne pouvait manquer d'occasionner les
 fêtes de Pâques. Bien qu'il y eût quatre lignes
 à desservir dans la soirée, un seul guichet
 avait été ouvert à la distribution des billets.

Notre confrère J. D. se présente au guichet,
 à l'heure réglementaire ; mais, quand la foule
 qui faisait queue depuis longtemps déjà eut
 passé et quand on lui remit enfin son billet,
 le train venait de partir et M. J. D. trouva sur le
 quai une vingtaine de personnes dans le même
 cas que lui, auxquelles on était en train de
 persuader qu'elles étaient dans leurs torts.

Notre confrère, qui connaît ses droits, ne
 prit pas l'affaire comme cela : il engagea
 les personnes présentes à persister dans leur
 réclamation et tint au chef de gare le discours
 suivant :

Je me suis présenté, dans les délais régle-
 mentaires, pour prendre le train de L.H. ; par
 suite de sa négligence, soit qu'elle ait fait
 partir le train avant la distribution complète
 des billets, soit qu'elle n'ait pas assuré la
 délivrance de ces billets, j'ai manqué le train :
 vous n'avez qu'à former un train supplémen-
 taire ou à me fournir une voiture pour me
 mener à L.H., c'est à votre choix. Je sais que
 la Compagnie a la coutume d'envoyer promener
 les paysans et autres qui se laissent intimider
 par ses raisons, mais avec moi cela ne prend
 pas. J'ai mon billet pour aller à L.H., ce soir,
 et j'y serai ce soir. Si vous ne voulez pas,
 donnez-moi le registre des réclamations, que
 j'y consigne la mienne, laquelle sera appuyée
 de toutes les personnes présentes, sans préju-
 dice du procès que j'intenterai à la Compa-
 gnie.

Il m'est pénible d'être désagréable au chef
 de gare, que tout le monde estime avec raison
 comme un charmant homme, et au personnel
 que l'on surmène pour faire gagner des som-
 mes folles à des administrateurs comme je
 pourrais vous en citer ; mais, dans tout ceci,
 je ne connais que la Compagnie. Celle-ci ne se
 fait pas faute de vous étrangler quand elle le
 peut : donc, aucun ménagement pour elle.

En présence d'une revendication aussi éner-
 gique que juste, la Compagnie s'exécuta et un
 magnifique break, affrété à ses frais, partit
 au milieu de la nuit, emportant cinq voyageurs
 qui avaient persisté dans leur réclamation, aux
 applaudissements de tous ceux qui avaient
 assisté à la scène et qui approuvaient haute-
 ment l'attitude déterminée de notre confrère.

Il serait à désirer que la Compagnie de
 l'Ouest, dont le service, en dehors de celui
 des lignes du Havre, laisse tant à désirer,

reçoit de temps en temps une leçon comme
 celle-là.

En attendant, on commente beaucoup cet
 incident à R. ; puisse-t-il réveiller l'énergie de
 ceux qui se trouveraient dans un cas analogue.

Nous aurons du reste à revenir sur cette
 Compagnie, dont il y a beaucoup à dire.

G. JOUAST.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Hier matin, M. Dupuy a présenté le nouveau
 cabinet à M. Carnot.

A 5 heures du soir, les ministres se sont
 réunis de nouveau afin d'arrêter le sens de la
 déclaration qui sera lue aux Chambres.

M. Poincaré a choisi comme chef de cabi-
 net M. Payelle, chef de bureau au ministère
 du commerce.

Il n'y aura pas de sous-secrétaire d'Etat au
 ministère de l'intérieur.

On annonce la candidature de M. Lockroy à
 la vice-présidence de la Chambre, en rempla-
 cement de M. Peytral, nommé ministre des fi-
 nances.

On pense que la Chambre se séparera au
 plus tard samedi, pour revenir vers le 25 avril
 de façon à éviter un nouveau douzième provi-
 soire pour le mois de mai.

Au Luxembourg, le ministère a été accueilli
 avec une froideur délicate, par les pères cons-
 crits.

LE NOUVEAU CABINET

Le cabinet de M. Dupuy aura pour objet
 d'abord de résoudre la question budgétaire.
 Sur ce point on suivra la ligne de conduite
 que M. Peytral a indiquée dans son entrevue
 avec le Président de la République : on votera
 la disjonction de la réforme des boissons, à
 cette condition que le Sénat la discutera à bref
 délai, sous forme d'un projet spécial, et adop-
 tera la réforme des patentes et l'impôt sur les
 valeurs de Bourse.

Le budget, voté à la Chambre d'ici la fin de
 la semaine, sera aussitôt envoyé au Sénat ; en
 même temps, le Parlement partira en vacances,
 jusqu'au 24 avril probablement. Pendant la sé-
 paration, le Sénat rapportera la loi et, du 24
 avril au 30, pour qu'il ne soit pas nécessaire
 de demander un nouveau douzième provisoire,
 les deux Chambres se mettront d'accord.

Le cabinet nouveau estime que la Chambre
 devra immédiatement commencer l'examen de
 diverses lois, au premier rang desquelles le
 gouvernement placera : la réforme des bois-
 sons, la suppression des octrois, la loi sur les
 instituteurs.

Au total, la solution actuelle ne règle pas les
 grandes questions de direction politique qui
 restent à l'ordre du jour.

LES QUATRE PROPOSITIONS DE M. SPULLER

Comme M. Méline, M. Dupuy avait songé à
 M. Spuller.

On a dit que M. Spuller avait décliné ses

offres à cause de la ten lance trop progressiste
 du cabinet.

La vérité est que M. Dupuy a écarté M.
 Spuller dès qu'il a eu connaissance des condi-
 tions qu'il mettait à son acceptation.

Elles valent la peine d'être relevées, car ja-
 mais, croyons-nous, il n'en fut fait d'aussi
 singulières :

1^o Il faut pourvoir M. Constans d'une grande
 ambassade ;

2^o Il faut donner le portefeuille des finances
 à M. Burdeau ;

3^o Il faut que le ministère s'engage à prati-
 quer une politique de détente et d'apaisement
 en faveur des vaincus d'hier (et ces vaincus
 M. Spuller expliquait que c'étaient les person-
 nalités politiques compromises dans l'affaire de
 Panama).

Enfin M. Spuller a fait discrètement une
 quatrième proposition d'après laquelle c'est le
 portefeuille des affaires étrangères qu'il ambi-
 tionne :

« Si vous acceptez ces conditions, a-t-il dit
 à M. Dupuy, vous voudrez bien, je crois, ne
 pas oublier que j'ai rendu « d'éclatants » ser-
 vices dans la politique étrangère. »

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

RIBOT AMBASSADEUR

L'Agence libre annonce que M. Ribot solli-
 cite la succession du triste Waddington à Lon-
 dres.

Il ne manquait plus que cela.

LA PROROGATION DE PANAMA

Les conditions du gouvernement colombien
 à la prolongation de la concession contiennent
 les clauses suivantes :

Le gouvernement exige un amortissement
 de 6 millions de francs et qu'on lui remette
 toutes les machines et le matériel, lequel maté-
 riel serait rendu à la Compagnie au moment
 de la reprise des travaux, mais que le gouver-
 nement garderait au cas où la Compagnie ne
 tiendrait pas ses engagements.

Le contrat original est radicalement modifié.
 Il n'est tenu aucun compte du contrat passé en
 1888 avec M. Bonaparte Wyse.

AU DAHOMEY

Behanzin, tout en étant considérablement
 amoindri, ne veut pas se rendre. Il reçoit des
 subsistances par l'est, de Lagos. Son lieutenant,
 le cabécère Hangas, tient la campagne à Agony
 avec un millier de guerriers.

Là-bas, on prévoit qu'une seconde campagne
 sera nécessaire aux hautes eaux.

LE CODE DES SIGNAUX

Nous croyons savoir que les propositions de
 notre gouvernement, appuyées par l'Angleterre,
 au sujet d'une réforme du code des signaux
 maritimes, vont donner lieu à une conférence
 internationale pour laquelle les adhésions de
 la Russie, de l'Amérique, de l'Espagne et du
 Brésil sont déjà certaines.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 avril 1893

La solution de la crise ministérielle était es-
 comptée d'avance ce qui explique pourquoi elle

n'a pas produit son effet habituel à la Bourse.
 Le marché était du reste mal influencé par la
 faiblesse des fonds étrangers. Le 3 0/0 reste à
 95.82 et le 4 1/2 est à 106.47.

L'action de la Banque de France est plus
 faible à 3,880.

Le Crédit Foncier est bien tenu à 974 fr. Il
 ressort clairement des explications fournies
 par M. Christophle à l'appui des rapports du
 conseil lu à l'assemblée du 4^{er} avril, que la si-
 tuation de l'établissement est solidement établie
 par un ensemble de garanties dont la valeur
 ne saurait être discutée. Un ordre du jour de
 confiance à l'adresse du gouverneur et du con-
 seil a clôturé la séance.

La Société Générale conserve le cours de
 475. Le Crédit Lyonnais à 772 regagne presque
 en totalité son dividende acompte de 12.50.

Le Comptoir National d'Escompte conserve
 à 505 fr. une plus-value justifiée par l'exten-
 sion donnée à ses relations à l'étranger à l'oc-
 casion de l'Exposition de Chicago.

Les obligations Immeubles de France ont
 un marché très suivi, les 3 0/0 à 390 fr. et les
 4 0/0 à 473.75.

Le conseil d'administration du Comptoir
 des Fonds Nationaux estime que malgré le
 doublement du capital porté à 5 millions, le
 dividende restera le même, le bénéfice à atten-
 dre du nouveau capital n'ayant pas, comme
 contre-partie, les frais correspondants à ceux
 du premier capital puisque l'organisation ad-
 ministrative reste la même.

Les Chemins Économiques valent 428.50.

CH. HEYMAN et Co,
 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 6 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

| Heures. | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|--------------------|--------------|
| Hier soir, à 5 h | | + 21° |
| Ce matin, à 8 h. | | + 12° |
| Midi, | 756 ^{m/m} | + 23° |
| Hausse | » ^{m/m} | |
| Baisse | » ^{m/m} | |
| Température minima de la nuit | | + 8° |

L'Abattoir de Saumur

On nous annonce que le directeur de l'Abat-
 toir est absent depuis plus de huit jours et que
 personne ne le remplace en ce moment pour
 constater la qualité de la viande livrée à la con-
 sommation. Parti le mercredi saint, il n'était
 pas encore de retour hier.

Que le directeur profite de la semaine sainte
 pour s'absenter, rien de mieux, mais cette
 absence ne saurait se prolonger sans inconvé-
 nients, surtout à cette époque où nous entrons
 dans les chaleurs et où la surveillance devient
 plus nécessaire que jamais.

On nous affirme aussi que M. Peton, le
 maire actuel, est beaucoup moins exigeant
 pour la direction de cet établissement que ne
 l'était son prédécesseur M. Vinsonneau. Nous
 recevons même beaucoup de plaintes à ce sujet
 et nous pourrions citer et prouver des
 faits qui nous paraissent incompatibles avec la
 surveillance que doit exercer une municipalité
 soucieuse d'une question aussi importante que
 celle de l'alimentation.

Nous espérons qu'il suffira d'appeler son
 attention sur ce point pour qu'elle prenne les

mesures nécessaires. M. Peton, qui est médecin, serait encore moins excusable qu'un autre, et nous ne doutons pas qu'il ne fasse immédiatement ce qu'il doit faire.

Le Champ-de-Foire

La question du Champ-de-Foire de Saumur est à l'ordre du jour.

Un conseiller municipal a attiré déjà l'attention sur ce point, et de plus ce quartier va devenir l'objet d'une sollicitude toute particulière. Notre maire n'a-t-il pas jugé utile de se faire élire dans Nantilly ?

L'opinion générale est qu'il est temps de faire quelque chose de ce côté.

La *Petite Loire*, reprenant ce sujet, présente des réflexions sur les modifications à apporter dans l'état actuel de ce quartier.

Le Champ-de-Foire est la plus vaste étendue de Saumur, en dehors du Chardonnet.

Bien situé, au midi, abrité des vents froids du nord-est, ce vaste quadrilatère, desservi par six rues ou avenues bien bâties, habitées par une population aisée, est voisin du faubourg de Nantilly, très peuplé d'ouvriers.

Cette étendue de terrain répond-elle au but pour lequel on l'a créée ? Le Champ-de-Foire doit-il rester le centre de notre marché aux bestiaux ? Doit-on aménager, pour ce marché, tout ou partie du terrain ? Y a-t-il nécessité d'approprier, à quelque usage d'utilité publique, les portions de terrain vague laissées inutilisées actuellement ? Pourrait-on, dans l'avenir, peut-on immédiatement déplacer ce marché ? Si on le déplace, où le porter, comment l'installer, par quoi le remplacer ?

Telles sont les questions que notre confrère se propose de discuter.

La fête du Printemps

Avec les fêtes de Pâques, la fête du printemps continue avec un éclat inaccoutumé.

Les oiseaux voyageurs, hirondelles, martinets, fauvelles à tête noire et à tête blonde, rossignols des bois et rossignols des murailles sont à peu près tous arrivés. On peut dire que l'orchestre aérien est au complet.

Hêtres, frênes, érables, peupliers, bouleaux, sont assez touffus pour qu'on ne voie plus les nids qu'ils abritent. Il ne reste plus guère que les chênes à verdier, les platanes à montrer leur feuillage, et, comme le dit le poète des *Chansons des rues et des bois*,

Tous les buissons de la route
Ont leur bouquet à la main.

Il faudrait même un peu d'eau pour se rafraîchir. Les terres labourées sont sèches comme des cendres de four. Rien ne pousse sur les plates-bandes et l'herbe des pelouses est sans éclat. Laboureurs et jardiniers sont aux agnets du retour des nuages ; ils en ont assez, disent-ils, du soleil et de ciel bleu.

D'autres redoutent la pluie précédant souvent des gelées en avril.

Mais on n'est jamais content.

La sécheresse

Ainsi que nous venons de le dire, les maraîchers commencent à s'inquiéter de la persistance de ce trop beau temps. En vain consultaient-ils chaque matin l'horizon pour guetter quelques nuages, ceux-ci n'apparaissent pas et laissent le ciel obstinément bleu. Mais le vent, qui se tenait depuis si longtemps vers l'est, a tourné ce matin nord-ouest, et le soleil s'est levé derrière un voile de nuages. Au-dessus de la Loire s'élevait un brouillard assez intense. Enfin le baromètre a une tendance à la baisse.

Espérons que tous ces indices amèneront la pluie tant attendue, donnant une vigueur à toute la végétation qui souffre beaucoup de cette sécheresse persistante, peu ordinaire dans la saison du printemps.

Un beau mariage

Hier a été célébré, en l'église Saint-Pierre, le mariage de M^{lle} Marie Mulot et de M. Edouard Mesnet, ingénieur aux Chantiers de la Méditerranée. Les jeunes époux, tous deux de Saumur, sont issus de ces vieilles familles saumuroises toutes de travail, de probité et d'honneur.

Une affluence peu commune assistait à la cérémonie dont les plus beaux rayons d'un soleil printanier augmentaient l'éclat.

La jeune mariée, dans sa robe de satin blanc aussi simple que de bon goût, était très admirée de ses nombreux amis, tant par sa grâce innée que par sa beauté réelle.

M^{lle} Jeanne Cousineau, parente et amie de la mariée, a, pendant la messe, chanté plusieurs morceaux merveilleusement accompagnés à l'orgue et au violon. Cette voix chaude et sympathique a une fois de plus ému tous les cœurs.

Les invités et les assistants avaient largement puisé dans ce que les modes de printemps et d'été ont créé de beau et de riche. Aussi la cérémonie était-elle en tous points admirable, et laissera dans le cœur des jeunes époux le plus doux souvenir.

Société de Gymnastique

Les jeunes gens qui désirent se faire inscrire comme membres actifs sont priés de s'adresser à M. Bascoul, professeur, au siège de la Société, 9, rue Saint-Lazare, les mardis, jeudis, samedis, de 8 à 10 heures du soir.

Les jeunes gens pourvus d'un costume appartenant à la Société et qui n'assistent pas aux séances sont priés de venir les rapporter en bon état avant le 15 courant.

F. BASCOUL.

Pas de journaux

Les lecteurs des journaux de Paris ont été privés, dimanche, de leur organe favori. On

avait fait courir le bruit qu'un déraillement s'était produit, et que la distribution n'avait pu être faite.

Il n'y a pas eu de déraillement. Les journaux étaient bien arrivés, mais la distribution n'en avait pas été faite à Angers.

Il ne nous appartient pas d'en rechercher la cause, mais nous pouvons profiter de cet incident pour faire remarquer, spécialement aux lecteurs, que s'ils ne dédaignent pas les journaux de la localité, pareille mésaventure ne leur arriverait pas.

Les journaux de province sont, aujourd'hui, aussi bien renseignés que leurs confrères de Paris. Ils donnent toutes les nouvelles et il y a tout intérêt à acheter des organes qui s'occupent, en outre, des questions locales qui deviennent, de jour en jour, plus importantes.

Une charrette en feu

Hier, vers deux heures, une charrette a été incendiée à l'entrée de la cale de la place de l'Hôtel-de-Ville, à côté du « dépôt de pavés ». Le propriétaire du véhicule avait l'habitude de dételier là son « bouriquot » et laissait sa charrette, au dessous de laquelle était la provision de foin. Probablement qu'un fumeur aura jeté une allumette enflammée sur ce foin qui a pris feu et l'a communiqué à la charrette. Quand les passants ont aperçu la flamme, le feu avait déjà fait des ravages. Quelques seaux d'eau ont préservé le véhicule d'une destruction complète.

Empoisonnement

Mardi, dans l'après-midi, la police était prévenue qu'un homme, couché sur l'herbe sous le pont du chemin de fer, paraissait mourant. Un agent prit une voiture et s'y rendit. Il interrogea l'individu, lui demanda où et de quoi il souffrait ; pas de réponse. On le mit sur son séant et on le pria de présenter ses papiers. Comme il avait fait une tentative pour extraire, de sa poche, ses papiers, l'agent les retira et un livret militaire apprit son nom : Pierre Boidron, 43 ans, manoeuvre, né à Bouchemaine.

Boiron avait la tête appuyée sur un paquet de vêtements, et près de lui on voyait une chopine et un verre au fond duquel restaient quelques gouttes de l'alcali qu'il avait absorbé. On le questionna de nouveau ; impossible de parler. L'agent le hissa dans la voiture et le transféra à l'hospice où l'économiste essaya de tirer de lui quelques renseignements. Boidron ne prononça pas une parole ; mais il fut reconnu comme ayant quitté, le matin même, l'hospice où il avait séjourné quelques jours.

Le pauvre diable est mort, silencieusement, avant-hier soir, à dix heures.

Rixe et vols de fait

Dimanche soir, un jeune homme et une jeune fille de Saumur rentraient du bal de l'Hôtel de

la Poste. Ils rencontrèrent, aux environs, un habitant du quartier qui leur sembla goguenard. D... le jeune homme, répondit par des soufflets, et une rixe s'ensuivit à la suite de laquelle G... vint porter plainte au commissariat de police, à tort, suivant nous, car D... a gardé le silence bien qu'il eût écopé plus sérieusement que le plaignant, puisque son adversaire l'a frappé d'un couteau.

Un ivrogne chanceux

Avant-hier, le mécanicien du train qui arrive à Saumur à 7 heures 22 du matin n'a eu que le temps d'arrêter sa machine pour éviter un grave accident.

On releva, en effet, devant elle un individu qui était couché en travers des rails et ne portait aucune blessure, mais il était ivre-mort.

Cet individu fut transporté à l'hôpital où il reprit ses sens.

C'est un nommé M., demeurant au Carrefour, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Vol au Petit-Puy

Hier soir, une femme du Petit-Puy est venue se plaindre, au bureau de police, d'un vol commis à son préjudice. En rentrant de son travail, elle trouvait sa porte ouverte et une partie de ses vêtements a disparu.

Depuis une semaine, une bande de maraudeurs pille les lilas des jardins ; il est probable que ces flibustiers sont les auteurs du vol pratiqué chez la plaignante.

Tentative d'assassinat à Bagnaux

Nous reproduisons sous toutes réserves le fait suivant, sauf détails ultérieurs.

Hier soir, à Bagnaux, un jeune homme de 14 ans environ somma sa mère de lui donner de l'argent. Sur son refus, il s'empara d'un fusil et menaça de la tuer.

Un cantonnier, qui relevait des pavés devant la porte, s'élança et arracha l'arme à ce vaurien, qui prit la fuite, dit-on, du côté de Doué.

Vols à Saint-Lambert

Dans l'espace de huit jours, trois vols de lapins ont eu lieu dans cette commune. Les principales victimes de ces vols sont MM. Elvas et Vaucel, auxquels on a dérobé 21 lapins valant 21 fr. 50.

Cathelineau généralissime

Au moment où l'on parle d'élever une statue à Cathelineau, nous croyons à propos de reproduire ces quelques lignes, puisées dans les *Mémoires de Bertrand de Beauvais*, qui viennent de paraître chez Plon et C^{ie} et qui retracent la phase de l'existence du généralissime dans notre ville :

« Cathelineau se donna des soins, prit des mesures justes et déploya des moyens qui, vus sans envie, puisque sa modestie les éga-

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Deux ouvrages de fortifications sont enlevés en un coup de main, l'un par le 33^e de ligne, l'autre par le 42^e. Le 114^e arrive entre les deux.

Partout on entend battre et sonner la charge.

Victoire ! l'ennemi est en fuite.

Pourvu qu'on puisse le poursuivre !

Le soir, à dix heures, de Cresne et son ami Martial sont commandés par le lieutenant pour accompagner le maréchal des logis Faubert dans une petite reconnaissance.

Il fait nuit noire. A chaque pas, ils ont à répondre au qui vive ? des hommes d'avant-poste. Les formalités d'usage accomplies, ils poursuivent leur chemin.

Mais voilà que tout à coup le cheval du comte de Cresne, le terrible Mousse, qui en ce moment a les honneurs de la selle, s'arrête court... Un léger craquement se fait entendre, le bruit d'un fusil qu'on arme, et au lieu du qui vive

qu'elle attend, la petite troupe est accueillie par un guttural :

— Wer dà ?

Le doute n'est pas possible ; les trois artilleurs sont tombés dans un avant-poste prussien.

Plus prompt que l'éclair, Martial a mis le sabre à la main, s'est précipité sur la sentinelle et l'Allemand est tombé traversé par la lame.

Un coup de fusil a été tiré et le cheval du jeune volontaire s'abat, tente de se relever, puis retombe sans vie.

De Cresne, le revolver au poing, fait feu sur le nouvel arrivant...

Mais voilà que, de tous côtés, débouchent des Prussiens.

— Rendez-vous ! crie en français un officier. Rendez-vous ou vous êtes morts !

— Vive la France ! répondent trois voix.

En même temps trois coups de feu retentissent et trois Allemands roulent sur le sol.

Alors, c'est une véritable bataille, bataille de géants... trois hommes tiennent tête à toute une compagnie !

— Fuyez, de Cresne, vous qui avez encore votre cheval, s'écrie Conrad.

— Fuir ! vous abandonner, mon fils... jamais, et pour vous prouver...

Le comte met pied à terre.

Alors le Mousse fait voir ce dont il est capable. D'un bond, il est près d'un groupe ennemi ; deux ou trois vigoureuses ruades, et il en a promptement raison. Le brave animal a bien reçu quelques coups de baïonnette, mais des coups timides et mal portés, à peine si sa peau en est effleurée.

Un combat aussi inégal ne peut longtemps durer. De Cresne a reçu sur la tête un formidable coup de crosse de fusil qui l'a étourdi, pendant que son ami, blessé à l'épaule et à la jambe, cherche vainement à lutter encore. Le maréchal des logis est étendu à terre, sans mouvement.

Les trois amis sont désarmés et fait prisonniers.

C'est sur Augbourg que de Cresne et ses deux compagnons sont dirigés. Un médecin a visité leurs plaies, il ne les a pas trouvées dangereuses et, dans la soirée du lendemain, les trois héros ont déjà parcouru la première étape de leur long et pénible voyage.

Un mois après, hâves, défaits, n'en pouvant plus, ils arrivent à destination. Le pont-levis

d'une forteresse s'ouvre devant eux, puis la porte d'un cachot...

De la paille, du pain, de l'eau... voilà l'hospitalité que leur offre la noble Allemagne.

Et comme les pauvres diables semblent, après tant de fatigues, surpris d'un semblable traitement :

— C'est bien assez bon pour des Français, leur est-il répondu.

Bien assez bon pour des Français !

Ce sont là les seuls termes de notre langue que connaissent nos géoliers... nos bourreaux ; mais tous, tous jusqu'à leurs enfants, les savent par cœur et les lancent à toute heure, sans pitié, à la face des malheureux internés.

Bien assez bon pour des Français !

C'est le mot d'ordre... A-t-il été donné par le pieux Guillaume lui-même, ou bien l'homme de Dieu a-t-il seulement laissé faire ?

Bien assez bon pour des Français !

Ces paroles-là tiennent lieu de toute justice, de toute charité, de toute humanité. Quand on les a prononcées on est quitte avec Dieu et avec les hommes.

Bien assez bon pour des Français !

(A suivre.)

fait, lui attirèrent la confiance de tous. Il fut depuis, sans cabale et sans le dénier, nommé à Saumur généralissime de tout le parti ».

« Il avait été reconnu à Saumur que Cathelineau était généralissime et Stofflet adjudant général ».

CORRESPONDANCE

On nous écrit d'Epieds :

« M. Pommereau, notre excellent maire, vient encore d'être l'objet d'attaques aussi inutiles que ridicules. Que M. Pommereau ne plaise pas à tout le monde, cela se comprend facilement, mais il plaît cependant à la majorité, puisque, depuis vingt ans, celle-ci n'a jamais manqué l'occasion de lui renouveler son mandat, toutes et quantes fois l'occasion s'en est présentée.

« Il est possible que M. Pommereau soit un peu plus réactionnaire qu'il serait agréable à d'aucuns ; mais sommes-nous en République pour ne pas avoir le droit de penser comme nous le voulons ? Il y en a bien qui ne le trouvent pas assez réactionnaire.

« Quoi qu'il en soit, il est déplorable de voir que des journaux acceptent ainsi sans caution les attaques du premier venu et soutiennent le dernier.

« Il est même à remarquer que ces insulteurs sont presque toujours des gens qui n'oseraient pas élever la voix en public, et pour cause.

« Si M. Pommereau veut choisir ses fréquentations et éliminer celles qui lui déplaisent, à lui et à sa société, il en a le droit, il en use et j'ajoute qu'il a plusieurs fois raison.

« UN HABITANT D'ÉPIEDS. »

Incendie dans les bois de Louerre

Samedi soir, un maçon, revenant de journée avec son frère, au pied du coteau de Grézillon, aperçut une fumée sortant des bois sis près de la route et appartenant à MM. Vinsonneau, cultivateur à Louerre, et Chauvigné, maire de Grézillé. Les deux ouvriers, après une demi-heure d'efforts, parvinrent à circonscrire et à éteindre le commencement d'incendie. Ils étaient à peine rentrés au bourg qu'ils virent des flammes s'élever au-dessus du bois déjà éprouvé. Ils appelèrent au secours les gens de la localité qui ne purent maîtriser le feu qu'après deux heures d'efforts.

Le maçon prétend — et le point mérite l'examen — que le second sinistre a éclaté cinquante mètres plus loin que le premier foyer, affirmation qui, toutefois, n'implique pas nécessairement la malveillance, car une étincelle du premier feu a pu être portée à cette distance.

La perte de M. Vinsonneau consiste dans la destruction d'un hectare 32 ares de chênes et sapins, estimés 190 francs.

Un déraillement

Lundi dernier, vers 3 heures et demie, un déraillement s'est produit sur la nouvelle ligne d'Angers à Noyant, à quelques kilomètres de Beaufort, par suite de l'écartement de la voie. La machine, une fois sortie de dessus les rails, après s'être ensablée à l'avant, a tourné sur elle-même et deux wagons de voyageurs, également déraillés, sont tombés sur le flanc, l'un à droite, l'autre à gauche de la voie. Les voyageurs, affolés, ont été obligés de sortir, tant bien que mal, par les portières, et ils en ont été quittes, heureusement, pour la peur.

Les voyageurs à destination d'Angers ont gagné, à pied, Beaufort, et de là la Ménitrie, où le train de Saumur les a pris pour les ramener à Angers à 4 h. 33.

Destruction des hannetons

M. le préfet de la Vienne vient d'adresser aux maires de son département une circulaire concernant la destruction des hannetons.

« Les hannetons, vous le savez, dit-il, doivent apparaître cette année en grande abondance, et si des mesures énergiques n'étaient prises pour leur destruction, ils engendreraient une quantité inouïable de vers blancs qui pendant trois ans ravageraient les récoltes. Dans un certain nombre de départements, la des-

truction des hannetons a amené la presque disparition des vers blancs. »

Cette circulaire est suivie d'un arrêté et des « instructions sur le hannetonage ».

Hommage à M^r Mathieu

Les dames d'Angers se sont concertées pour offrir à Monseigneur de magnifiques présents. Une liste de souscription, sur laquelle figurent près de cent quatre-vingts noms, a réuni en quelques jours une somme plus que suffisante pour l'achat d'une aube et d'un rochet. Ces deux objets, qui sont en fine dentelle et d'une vraie valeur artistique, serviront à Monseigneur l'Evêque dans les cérémonies solennelles.

Un cadeau à M^r Mathieu

La nomination de l'abbé Mathieu, curé de Pont-à-Mousson, au siège épiscopal d'Angers, a donné, au clergé d'Alsace-Lorraine, l'occasion de manifester, une fois de plus, ses sentiments de fidélité à la France.

Un manteau pontifical aux armes de Lorraine a été solennellement offert au nouveau prélat. L'importance de cette démonstration n'échappera à personne et montrera que le clergé alsacien-lorrain tient toujours haut et ferme le drapeau protestataire, comme l'ont tenu Dupont des Loges, Vinterer, Guerber, Simonis, Neumou, Kuechly, Kools, ces grands patriotes.

Pour Jeanne d'Arc

Une réunion privée aura lieu salle Jeanne d'Arc, à Tours, le vendredi 7 avril, sous la présidence de S. E. le cardinal accompagné de M^r Pagis, évêque de Verdun, et de M^r Renou, évêque d'Amiens.

M^r Pagis prendra la parole et traitera la question de Jeanne d'Arc et sa mission.

M^{lle} d'Erincourt, artiste de Paris, viendra redire la vie de Jeanne d'Arc, par Casimir Delavigne, qu'elle a déclamée récemment au Havre, à l'occasion du centenaire de cet auteur, puis l'Invocation de Jeanne d'Arc à sa bannière à Chinon.

Incendie dans la forêt de la Guerche

Vendredi dernier, un incendie considérable s'est déclaré dans la forêt de la Guerche (Ille-et-Vilaine), appartenant à M. le prince de Léon.

On s'empressa de donner l'alarme, mais le feu prenant de l'extension, une dépêche fut envoyée à la Guerche pour demander du secours. La générale fut battue aussitôt en ville. Les pompiers partirent de suite, la gendarmerie, ainsi qu'un grand nombre de personnes.

On évalue l'étendue du bois brûlé à 250 hectares et les pertes à 100,000 fr. Elles sont couvertes par une assurance.

Cet incendie, dont les causes sont inconnues, n'est pas attribué à la malveillance.

Près de cent hectares de bois ont été également brûlés dans la forêt de Fontainebleau, lundi dernier.

Le Voyage du Président de la République EN BRETAGNE ET EN ANJOU

La *Journal de Rennes* dit que si le Président de la République vient en Bretagne, l'Ille-et-Vilaine n'aura pas l'honneur de le recevoir.

M. Carnot doit passer par Angers, Nantes et ira à Quimper, but du voyage ; de là il rentrera directement à Paris.

La *Chronique de Fougères*, rendant compte de la délégation de Fougères à Paris, accompagnée du préfet d'Ille-et-Vilaine, dit en effet que ce qui a été appris à l'Élysée permet de faire douter que M. Carnot, « s'il vient en Bretagne, s'arrête même à Rennes. »

Si M. Carnot prend la ligne de l'Etat, il est possible qu'il s'arrête à Saumur, soit en allant, soit en revenant.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Président de la République brûlera Rennes. Ce n'est pas très poli pour cette ville et le Président n'est pas curieux, car il pourrait se payer gratuitement le spectacle d'un Conseil municipal

comme on n'en voit guère. Dans les premières années de son règne, l'empereur Le Bastard ne fut-il pas obligé d'en faire habiller six à ses frais, à la Belle Jardinière, pour que ceux-ci pussent venir dîner chez lui.

Il y a aussi M. Le Herissé, le seul député qui puisse se vanter de représenter tous les électeurs de son arrondissement, puisqu'il est ou a été monarchiste, opportuniste, boulangiste, remonarchiste, républicain, socialiste, ennemi de son préfet, son ami ensuite, le député idéal enfin.

M. Carnot dédaigne les courbettes de ces gens qui l'ont couvert d'injures il y a quatre ans. Cela prouve que notre premier magistrat est plus rancuneux que curieux, car nous oublions aussi, parmi les curiosités, M^{ssieu} le Préfet, un des plus décoratifs qu'on puisse voir, un bien bel homme, qui pèse au moins deux cent cinquante.

J. D.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 5 avril. — Anne-Marie-Rose-Augustine Gasnault, rue d'Orléans.

Le 6. — Marcel-Auguste-Armand Gaudicheau, rue Saint-Nicolas.

DÉCÈS

Le 4 avril. — François Tulasne, maçon, 70 ans, veuf de Jeanne-Julienne-Michelle Daligault, à l'Hospice ; — Pierre Boidron, fileur de laine, 43 ans, à l'Hôpital.

Le 5. — Fernand Sanlais, 2 jours, à l'Hospice.

Marché de Saumur du Samedi 4^{er} Avril

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Froment-commerce, l'hectolitre | 15 50 | Bœuf ou vache, le kil. | 1 60 |
| id. halle (moyenne) | 15 25 | Veau | 1 60 |
| Méteil | 12 — | Mouton | 2 40 |
| Seigle | 10 85 | Porc | 1 60 |
| Orge | 11 — | Poulets la couple | 4 — |
| Avoine | 9 — | Dindonneaux | 17 — |
| Sarrasin | 10 50 | Canards | » — |
| Haricots blancs | 19 — | Oies | 9 — |
| Haricots rouges | 18 — | Beurre le kilog. | 2 40 |
| Fèves | — | Œufs la douzaine | » 70 |
| Noix | 13 — | Foin, la charretée de 780 kilog. | 115 — |
| Châtaignes | — | Luzerne | 115 — |
| Sel les 100 kil. | 15 — | Paille | 65 — |
| Son | 14 — | Huile de noix, 50 kil. | 130 — |
| Pommes de terre, la barrique | 8 — | Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. | 500 — |
| Farine, la culasse de 157 kilog. | 46 — | id. 2 ^e | — |
| Pain 1 ^{re} qual., le kil. | — | id. 3 ^e | — |
| id. 2 ^e id. 0 ^{fr} . 30 | — | Charbon de bois, les 100 kilog. | 16 — |
| id. 3 ^e id. 0 ^{fr} . 28 | — | Charbon de terre | 4 50 |

Cours des Vins

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Rouges. | |
| Souzay et environs | la barrique 120 à 130 |
| Champigny | — 120 à 130 |
| Varrains | — 110 à 120 |
| Bourgeuil | — 120 à 130 |
| Restigné | — 110 à 120 |
| Chinon | — 110 à 120 |
| Blancs. | |
| Coteaux de Saumur | la barrique 130 à 150 |
| Ordinaires, environs de Saumur | — 80 à 100 |
| Saint-Léger et environs | — 70 à 90 |
| Varrains et environs | — 80 à 100 |
| Le Puy-Notre-Dame et environs | — 60 à 70 |
| La Vienne | — 60 à 70 |
| Cidre de Bretagne | la barrique 34 à 38 |
| Cidre de Normandie | — 36 à 40 |

CONSEILS ET RECETTES

SOUPLESE DU CUIR

Pour rendre la souplesse primitive à des cuirs durcis par l'eau, il suffit d'humecter légèrement ces cuirs avec de l'eau, puis avec une éponge, de passer sur ces cuirs une couche de dégras que l'on trouve chez tous les marchands de couleurs. Si les cuirs sont très durs, peut-être sera-t-on obligé de répéter l'opération. Il est bon, après avoir appliqué le dégras, de mettre les cuirs à une douce température, 25° C. environ, afin de favoriser la pénétration du cuir par la couche de dégras. Outre ce procédé, qui est celui journellement employé en corroierie, on peut également se servir de vaseline.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris
 Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.
 Union postale, 13 fr.

SOMMAIRE DU 1^{er} AVRIL 1893

Beatrix Cenci (1 grav.), M. A. P. — Une colonie de eastons en Ecosse, M. G. Labadie Lagrave. — Le Lieu fort de Longueil (1 grav.), M. Simon Luce. — Les idées de Madeleine (nouvelle), M. Aug. Challamel. — La réception de M. Ernest Lavisse à l'Académie française (2 grav.), M. E. L. — Sur la Snippe (1 grav.), M. J. Le Fustec. — Pensée, M. E. Lavisse. — Le Pylori et le Fonet aux Etats-Unis (1 grav.), M. J. Claine. — Un nouveau mode d'éclairage (3 grav.), M. Perron. — La Morale de La Fontaine d'après Taine, M. Paul Souday. — Les Plantes d'appartement (2 grav.), M. P. Hariot.

Dernières Nouvelles

DISPOSITIONS PARLEMENTAIRES

Au Sénat, on se plaint que la Chambre haute soit insuffisamment représentée moralement et numériquement dans le cabinet.

A la Chambre, il y a un fort courant pour ne pas voter de cinquième douzième provisoire ; c'est ce qui explique pourquoi le cabinet demandera que les Chambres adoptent le budget avant de se séparer.

CORNÉLIUS HERZ

Le docteur Cornélius Herz est toujours au lit.

Cependant plusieurs Français sont venu le voir.

Le fils de M. Herz, venant de Eaton, a passé les vacances de Pâques avec son père, sa mère et ses sœurs à l'hôtel de Tankerville, à Bour-nemouth.

Il est reparti aujourd'hui.

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE L'ALLEMAGNE ET L'ESPAGNE

Selon la *Hamburger Correspondenz*, les négociations commerciales avec l'Espagne n'ont pas chance d'aboutir avant l'expiration, à la fin mai, du *modus vivendi* provisoire, l'Espagne ne voulant pas accorder à l'Allemagne des concessions de nature à compromettre la conclusion ultérieure d'une convention commerciale avec la France.

A la correctionnelle :

La cause est entendue. Le prévenu, debout, écoute sa condamnation.

Le président. — Attendu que le fait est constant, qu'il est prévu et puni par l'article... euh... par l'article...

Le prévenu (poliment). — 261, Monsieur le président.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux
 « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

MALADIES CHRONIQUES
GUÉRISONS INESPÉRÉES
 par le **Vésicatoire à demeure**, appliqué sur le bras et entretenu avec le **VÉRITABLE**
PAPIER D'ALBESPEYRES
 possédant 4 degrés de force : faible, 1, 2 et 3.
 Régis Signature FOMOUZE-ALBESPEYRES, 11r. la Boite,
 PARIS 80 Faub. St-Denis, toutes les Pharmacies.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS DE TRÈFLE à QUATRE FEUILLES
 Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.
 Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ÉPICERIE NOUVELLE
E. CHAUVEAU
 Rues d'Orléans et Beaupaire, SAUMUR

| | | | | |
|---|-----------|------|-------|------|
| Pois moyens, | 1/2 litre | 0,50 | litre | 0,95 |
| — extra, | — | 0,60 | — | 1,10 |
| — très fins, | — | 0,70 | — | 1,60 |
| — extra fins, | — | 0,95 | — | 1,75 |
| Haricots verts, | — | 0,50 | — | 0,90 |
| — extra recommande, | — | 0,55 | — | 1,00 |
| — extra fins, | — | 0,90 | — | 1,60 |
| Flageolets, | — | 0,60 | et | 0,90 |
| Asperges, | la boîte, | 1,25 | et | 1,80 |
| Haricots de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande, | — | — | — | — |
| Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi. | | | | |

Le Gérant : G. JOUAUST

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL

| FONDS | | VALEURS FRANÇAISES | | OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER | | VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS) | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|---------|-------------------------------------|--------|--|-------|
| 3 0/0 | 96 75 | Banque de France | 3910 | Obliq. fonce. 1873 3 0/0 r. à 400 | 384 | Compagnie parisienne du Gaz | 528 |
| 3 0/0 amortissable | 97 20 | Banque d'Escompte | 147 50 | — comm. 1879 3 0/0 r. à 500 | 474 | Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 | 370 |
| 4 1/2 1883 | 106 40 | Comptoir national d'Escompte | 507 | — fonce. 1879 3 0/0 r. à 500 | 475 50 | Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 | 31 |
| EMPRUNTS (VILLE DE PARIS) | | Crédit Foncier | 984 | — comm. 1880 3 0/0 r. à 500 | 469 50 | — 6 0/0 2 ^e série | 30 |
| Obliq. 1855-60 3 0/0 | 563 | Crédit Industriel et Commercial | 610 | — fonce. 1883 3 0/0 r. à 500 | 410 | — obligations à lots | 108 |
| — 1865 4 0/0 | 539 | Crédit Lyonnais | 773 50 | — fonce. 1885 3 0/0 r. à 500 | 472 50 | Suez 5 0/0 remboursable à 500 | 599 |
| — 1869 3 0/0 | 429 | Crédit Mobilier | 140 | CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS) | | FONDS ÉTRANGERS | |
| — 1871 3 0/0 | 418 | Dépôts et Comptes courants | — | Est 3 0/0 anc. r. à 500 | 461 | Emprunt russe 1862 5 0/0 | — |
| — 1875 4 0/0 | 546 25 | Société Générale | 475 | P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 | 465 50 | — 1889 4 0/0 | 97 75 |
| — 1876 4 0/0 | 546 | Est | 961 | Midi 3 0/0 ancien r. à 500 | 464 | Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série | 98 90 |
| — 1886 3 0/0 | 402 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1535 | Nord 3 0/0 r. à 500 | 466 75 | — 3 ^e | 98 00 |
| | | Midi | 1327 50 | Orléans 3 0/0 r. à 500 | 466 | VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.) | |
| | | | | Quest 3 0/0 anc. r. à 500 | 463 25 | Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500 | 435 |
| | | | | | | | |

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

PAR ADJUDICATION
Par le ministère dudit M^e LE BARON, notaire,
Le Dimanche 16 Avril 1893, à midi, et jours suivants,
A Moyer, commune de Verrie
Par suite du décès de M. CHARBONNEAU-RALLET.

La vente comprend notamment : ustensiles de ménage, quantité d'objets mobiliers et literie, 200 tonnes ou futailles, pompe à vin, quantité d'instruments viticoles et aratoires, charrettes, etc., etc.
Au comptant, 10 0/0 en sus.

Étude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

A VENDRE

A L'AMIABLE
Belle PROPRIÉTÉ

Située au centre du département de Maine-et-Loire.

Comprenant : château, beaux bois, étangs, et corps de métairies; Le tout en un seul tenant, à proximité de deux gares, contenant environ 330 hectares.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e CHASLE.

A VENDRE très joli COB, 8 ans, 4^m33,

absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou attelé à une charrette anglaise.
S'adresser au bureau du journal.

CHARBONS DE TERRE

Charbons de Bois

GUIBERT-MORON

Rue du Petit-Versailles.

M^{me} veuve GUIBERT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continuera, comme par le passé, son commerce de charbons de terre et de charbons de bois.

Étude de M^e GALAIS, notaire à Ligné (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

En totalité ou par lots
En l'étude de M^e GALAIS, notaire à Ligné,
Le DIMANCHE 16 AVRIL 1893, à midi.

Une Propriété

Située à la Grand Cour, commune de Seully,

Consistant en maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour fermier et 14 parcelles de terre, vignes et prés, d'une contenance totale de 17 hectares 44 ares.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e GALAIS, notaire à Ligné.

PIANO à queue d'Erard

en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

VIGNES AMÉRICAINES

OTHELLO : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

Royal Windsor
LE GÉLÉRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

UN HOMME recommandable demandant place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

GR^{DE} ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Exposition d'Articles de Pâques du 1^{er} Avril

Œufs et Poissons en Chocolat et en Sucre

Modèles les plus nouveaux de Vannerie fine et Porcelaine. — Poissons en carton, Surprises, etc.
GRAND CHOIX DE PAIN D'ÉPICE
Arrivages de primeurs tous les jours.

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire
Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.
Salons de famille.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Métel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.